



Succession sous seing non validé par juge tutelle

Par **duclos yves**, le **27/04/2017** à **16:06**

Bonjour,

Dans la succession de ma grand-mère, j'ai signé en tant que tuteur sous seing de vente pour sa maison, la validité de ce sous seing était soumise à une ordonnance d'autorisation du juge des tutelles(fait en juillet 2014). Ma grand-mère est décédée avant l'ordonnance du juge, aujourd'hui le notaire nous propose un sous seing dans lequel l'acheteur initial s'est fait substituer et aux mêmes conditions de vente c'est à dire en remplacement du premier sous seing...

Un des avocat des héritiers menace de vendre le bien par licitation. Quelles démarches adopter pour dénoncer cette tentative d'escroquerie?

La succession se déroule à Dijon, je réside en Gironde, auprès de qui dois-je contester?

Merci.